

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/11-535-256 du 05/09/2011

## « L'ÉCHANGE DE DEUX TRIMESTRES » PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND AU SEIN DES PARTENARIATS ACADEMIQUES AVEC LES LÂNDER DE HAMBOURG ET DE BASSE-SAXE ADOSSÉ AU DISPOSITIF « BRIGITTE SAUZAY » - CAMPAGNE 2012

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : DAREIC - Inspection pédagogique régionale d'allemand - Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec la ville hanséatique de Hambourg le 14 juillet 2005 et avec le Land de Basse-Saxe le 4 décembre 2009 l'académie propose aux élèves germanistes des échanges individuels de 12 semaines (nouvelles directives de l'OFAJ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

Nos élèves voyageront en groupe avec un accompagnement adulte et seront accueillis :

-par les familles et les établissements hambourgeois candidats du samedi 31 mars au samedi 23 juin 2012,

-par les familles et les établissements candidats de Basse-Saxe du vendredi 20 avril au vendredi 13 juillet 2012.

En retour, en réciprocité,

- les élèves hambourgeois seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 7 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2012,
- les élèves du Land de Basse-Saxe seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 8 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Procédure de candidature :

Dans un premier temps du 5 septembre au 15 octobre 2012 et quelle que soit la destination, tous les élèves postulants feront leur inscription en ligne à l'adresse suivante :

[www.auslandsprogramme.hamburg.de/ac-aix-mrs-sauzay](http://www.auslandsprogramme.hamburg.de/ac-aix-mrs-sauzay)

Avant de renseigner le dossier de candidature, il est conseillé aux élèves, aux familles et aux professeurs de prendre connaissance du cahier des charges de l'inscription et d'imprimer les consignes. Les indications fournies à l'adresse indiquée ci-dessus sont clairement détaillées en français. Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.

Les 3 exemplaires du dossier de candidature bilingue dûment renseigné, daté et signé, accompagné de la recommandation de l'établissement scolaire sont à renvoyer par le chef d'établissement à la DAREIC à l'attention de Marie-Pierre Hanvic pour le 27 octobre 2011, délai de rigueur.

Une fois les binômes créés par la commission pédagogique binationale Aix-Marseille/Hambourg, qui gère ce programme, les élèves dont la demande n'aura pas pu être satisfaite à ce stade seront dirigés vers l'application informatique de notre partenaire de Basse-Saxe où ils pourront déposer leur candidature du 19 novembre au 15 décembre 2011. Un courrier spécifique sera adressé aux parents concernés.

Mi-janvier 2012, les binômes seront créés par la commission pédagogique binationale Aix-Marseille/Basse-Saxe.

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux parents et établissements scolaires :

- pour le Land de Hambourg : à partir du 19 novembre 2011
- pour le Land de Basse-Saxe : à partir de fin janvier 2012.

Les établissements et les familles concernés recevront pour chaque candidat retenu le formulaire rempli par son correspondant allemand.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui mentionne notamment : l'appréciation générale sur le séjour, sur l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, des indications sur les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et interculturels et éventuellement les problèmes rencontrés.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage – peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay et sera versée après l'échange, sur présentation par l'élève du compte rendu de son séjour et d'un certificat de scolarité attestant la présence aux cours établi par l'établissement allemand d'accueil.

Ces documents doivent être adressés en pièces originales à l'OFAJ et copie à la DAREIC.

**Attention** : La demande de subvention, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire de la famille, est à renseigner après l'attribution du correspondant allemand et sera renvoyée, dûment datée et signée, par l'établissement en deux exemplaires à la DAREIC. Toute demande de subvention non renseignée correctement sera renvoyée à l'établissement.

### **Aspects pédagogiques :**

#### **a- critères de choix pour les candidatures : les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :**

- le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études ;
- leur aptitude à s'adapter et motivation à un nouvel environnement scolaire et familial ;
- l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;
- les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées.

#### **b- suivi pédagogique :**

- l'établissement d'accueil coopère avec l'établissement d'origine en vue d'élaborer un programme pédagogique qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits de l'élève concerné ;
- les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement ;
- le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine ;
- ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours. Dans toute la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire. Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle. L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe, le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

**Conseils pour remplir le dossier de candidature :**

**Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour 24 semaines d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. Les informations doivent être sincères et sont tenues confidentielles.**

**NB :** Dans le cas où le nombre des élèves de l'académie, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidatures présentés par les deux Länder Hambourg et Basse-Saxe, l'académie s'efforcera, dans le cadre de ses réseaux de partenaires, de fournir à chacun un correspondant allemand ; la destination du Land du Bade-Württemberg pourra alors être proposée ; pour cette destination, les familles concernées, en lien avec les établissements et familles d'accueil, devront veiller à organiser voyage et séjour de manière individuelle. En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves et les familles de ces dispositions.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*